



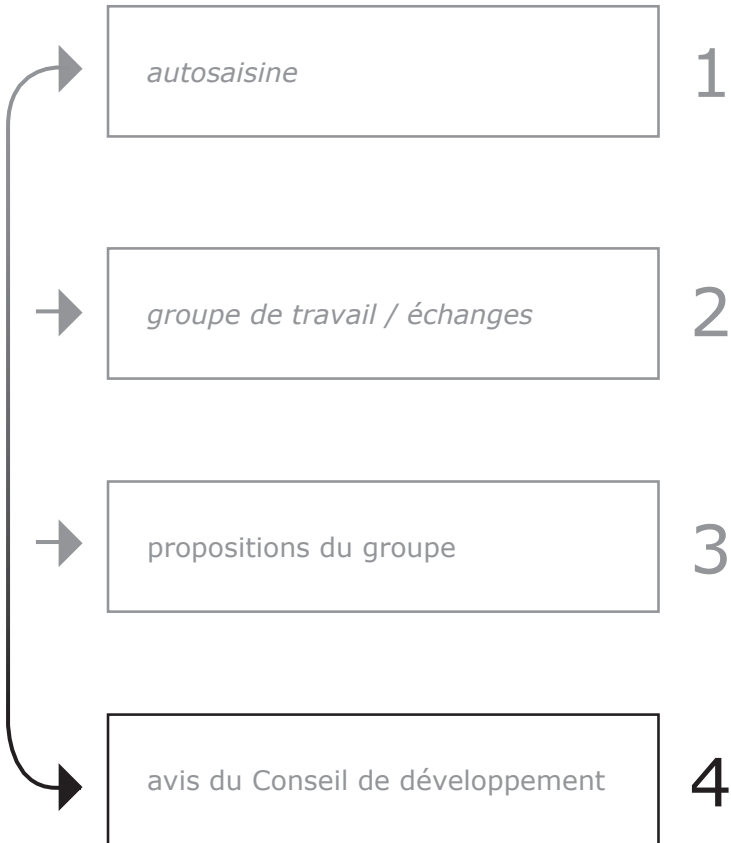
environnement et modes de vie
propositions d'actions
à l'Agenda 21 de La Cub

Contribution du C2D
Autosaisine «environnement et modes de vie»

Programme de travail 2009 :

▶ *Autosaisine*

- **Etapes**, *page 5*
- **Préambule**, *page 7*
- **Méthodologie**, *page 9*
- **Propositions du groupe de travail**, *page 13*
- **Conclusion**, *page 37*
- **Annexes**, *page 41*
 - > *composition du groupe de travail du C2D*
 - > *liste des intervenants aux réunions*
 - > *origines et exemples de foyers témoins en France*
 - > *exemples de gestes simples sur les problématiques environnementales émergentes*



► **Fonctionnement du Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise**

Le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D) est une structure de démocratie participative mise en place par la Communauté urbaine de Bordeaux. Il est composé de 160 membres issus de la société civile: acteurs économiques, syndicaux, associatifs, représentants d'organismes publics, citoyens des communes composant La Cub, personnalités qualifiées... Il est présidé par une personnalité indépendante également issue de la société civile.

Le Conseil de développement est saisi par la Communauté urbaine de Bordeaux afin de s'exprimer sur différents sujets chaque année. En plus de ces saisines, le Conseil de développement détermine des autosaisines, c'est-à-dire des sujets de travail arrêtés par les membres eux-mêmes (étape 1).

Le Conseil de développement s'organise en groupes de travail. Chacun est chargé de l'un des sujets du programme annuel (saisines et autosaisines). Le groupe détermine sa méthode de travail et procède à l'ensemble des investigations qu'il juge utile à sa production. Il désigne en son sein un (des) rapporteur(s) (étape 2).

A l'issue de son travail, le groupe formule des propositions. (étape 3) qu'il peut éventuellement discuter avec les interlocuteurs de son choix.

Ces propositions sont ensuite discutées avec l'ensemble des membres du Conseil de développement en vue de l'adoption d'un avis du C2D (étape 4).

Les étapes suivantes peuvent varier selon le type de production.

L'avis peut ensuite être diffusé, dans un premier temps aux élus, puis plus largement à l'ensemble de la population. Mais il peut aussi par exemple constituer un document/base de discussion, en vue d'une production partagée avec la Communauté urbaine.

› Modalités de travail du groupe Environnement et modes de vie

Le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise s'est auto-saisi en 2009 sur la question des problématiques environnementales émergentes.

Ce sujet constitue l'une des quatre autosaisines du Conseil de développement pour 2009.

Le Conseil de développement durable a constitué un groupe de travail. Il se compose de 18 membres (cf. annexes). Son rapporteur est Jean-Daniel Caillet.

» Déroulé du travail

Le groupe de travail a adopté le plan de travail suivant :

Dans une première étape, le groupe de travail a cherché à identifier les enjeux principaux. Cette « identification des enjeux » s'est réalisée autour de 7 réunions de juin à décembre 2009 dont 4 débats thématiques. Quatre enjeux ou problématiques émergentes ont été retenus par le groupe (la question de l'eau, l'agriculture-viticulture et alimentation durable, l'exploration vers de nouveaux enjeux sur la qualité de l'air intérieur dans les espaces clos, la question des ondes électromagnétiques) qui ont donné lieu à la rédaction d'un premier rapport sous forme de diagnostic.

Puis, dans une deuxième étape, une réunion s'est tenue pour chacun des enjeux entre les membres du groupe de travail, des experts (universitaires chercheurs...) et des techniciens locaux afin d'enrichir le débat de leurs expériences et connaissances.

Après une approche thématique et l'émergence d'une multitude de pistes d'actions proposées par les membres du groupe de travail, cinq axes stratégiques transversaux se sont dégagés :

- ▶ veille, observation et suivi
- ▶ expériences innovantes et exemplarité de La Cub
- ▶ information et valorisation des initiatives locales
- ▶ éducation et pédagogie vers les citoyens et les professionnels
- ▶ une nouvelle gouvernance

Ces axes ont été débattus lors de la plénière du Conseil de développement du 2 juin 2010 et ont abouti à la rédaction du présent document dont les propositions viendront notamment alimenter l'Agenda 21 de la Communauté urbaine.



PROPOSITIONS
du groupe de travail

Environnement et modes de vie
Propositions d'actions à l'Agenda 21
de La Cub

► 1. Les problématiques environnementales émergentes

La production et la consommation de masse, la création permanente de nouveaux produits et de besoins, la mondialisation de la demande ou encore l'essor des nouvelles technologies se traduisent par de nouvelles pollutions pas ou peu réglementées dont les effets sur la santé sont incertains, inconnus ou sur lesquels une controverse s'est instaurée.

À l'aube d'une métropole bordelaise d'un million d'habitants, un groupe de quinze membres du C2D s'est auto-saisi de la question de l'impact environnemental et sanitaire provenant de l'intensification de ces pollutions. Il s'est ainsi questionné sur ces problématiques environnementales émergentes et les solutions à mettre en place.

Aussi, tout au long de la réflexion, le groupe de travail a veillé à traiter la question d'une manière transversale et systémique en mettant en exergue la nécessité d'agir notamment à la source, sur nos modes de vie actuels qui génèrent une partie des problèmes environnementaux.

Ce groupe de travail « Environnement et modes de vie » a pour ambition finale, à travers les démarches de préservation de l'environnement, de la biodiversité et de la santé, de développer progressivement sur le territoire communautaire une qualité de vie meilleure ou plus saine pour aujourd'hui et demain.

Dans cette perspective, ce groupe a identifié quatre enjeux prioritaires sur l'agglomération¹ :

► la pollution de l'eau et l'impact des « nouveaux » polluants (résidus médicamenteux, produits phytosanitaires et produits ménagers)

Les français sont les premiers consommateurs européens de médicaments.

¹ Ces enjeux sont détaillés dans le document « Les problématiques environnementales émergentes » élaboré par le groupe de travail

Certaines de ces molécules se retrouvent dans les eaux traitées en station d'épuration des eaux avec des impacts environnementaux prouvés. Le rôle de la métropole, grand bassin de population et dernière porte du plus grand estuaire d'Europe, est donc déterminant dans la protection de la biodiversité et dans la prévention des risques sanitaires qu'entraînerait une contamination des eaux destinées à la consommation courante.

► Les effets des ondes électromagnétiques

Les réseaux basés sur l'émission d'ondes électromagnétiques (Wifi et Téléphone portable) font désormais partie de notre quotidien. Si leurs effets sur la santé font toujours débats, les craintes liées à leur multiplication (le « brouillard électromagnétique ») nécessitent une prise en compte réelle dans un contexte de métropolisation et d'intensification des échanges.

► La place d'une agriculture urbaine pour une alimentation durable sur l'agglomération

Comment nourrir 1 million de personnes tout en réduisant notre impact environnemental ?

La diversité des productions agricoles sur le territoire (dominées par la viticulture et la maïsiculture) permet d'imaginer un développement des circuits courts et des filières d'agriculture biologique qui pourraient assurer une part plus importante de consommation tout en réduisant l'impact environnemental. Il apparaît donc nécessaire de maîtriser la pression foncière qui s'exerce fortement sur le territoire afin de maintenir un équilibre entre l'urbain et le rural.

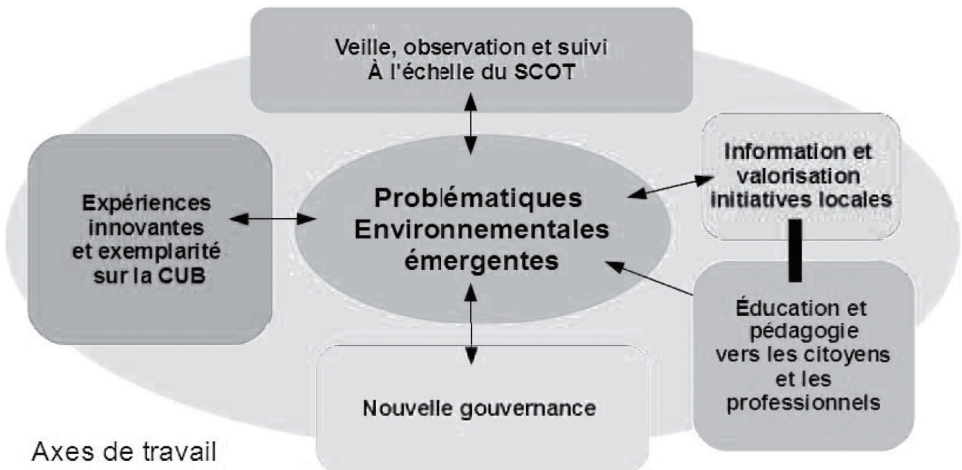
► La qualité de l'air intérieur dans les espaces clos

90 % de l'air que nous respirons provient d'espaces clos (maison, bureau, etc). Or, cet air peu renouvelé peut être pollué par les produits et objets que nous utilisons au quotidien.

2. Les axes stratégiques transversaux

Une fois les enjeux identifiés, le groupe de travail a souhaité approfondir ces derniers, souvent très techniques, controversés et méconnus. Aussi, chaque enjeu² a fait l'objet d'une réunion plus spécifique où des experts (universitaires, chercheurs,...) et des techniciens locaux ont enrichi le débat de leurs expériences et connaissances. Contrairement à la première phase d'appropriation, la deuxième étape s'est voulue plus pragmatique et a abordé directement la question des solutions. Aussi, il a été jugé nécessaire et indispensable d'associer et de débattre avec les techniciens de La Cub sur l'Agenda 21, la politique agricole, le développement numérique, les risques environnementaux,...

Après une approche thématique et l'émergence d'une multitude de pistes d'actions proposée par les membres du groupe de travail, 5 axes stratégiques transversaux se sont dégagés sensiblement :



² Il est à noter que la question de l'air intérieur n'a pu être traitée spécifiquement dans cette 2^{ème} phase faute de temps.

» **Axe 1: veille, observation et suivi**

Cet axe consiste à mettre en place un ou des système(s) dynamique(s) de collecte et de diffusion d'informations concernant les problématiques environnementales émergentes. Ce système, basé sur une veille scientifique et citoyenne, collecterait les données pertinentes sur l'agglomération et deviendrait un outil de transparence, d'information et d'aide à la décision.

» **Axe 2 : expériences innovantes et exemplarité de La Cub**

La Cub se doit de faire le lien entre les ressources, les volontés et les initiatives existantes sur le territoire. Elle doit potentialiser et valoriser les démarches individuelles et collectives qui contribuent à la résolution des problématiques émergentes. Mais elle doit aussi montrer le chemin et innover au-delà des réglementations.

» **Axe 3 : information et valorisation des initiatives locales**

Les informations concernant les problématiques émergentes existent mais sont peu divulguées au grand public. Qu'il s'agisse des termes du débat, des normes, des outils de mesures ou encore des initiatives déjà en place, il faut transmettre, diffuser ces informations au grand public afin qu'il s'empare de ces problématiques, des menaces, s'informe des solutions existantes.

» **Axe 4 : éducation et pédagogie vers les citoyens et les professionnels**

Les impacts négatifs sur notre environnement (biodiversité) et notre santé peuvent être réduits en repensant nos modes de vie, notre façon de consommer, voire notre société. Ces liens doivent être explicités et mis en lumière auprès des publics concernés, citoyens ou professionnels. Il s'agit d'informer et d'éduquer pour agir à la source.

» **Axe 5 : une nouvelle gouvernance**

Le traitement de ces problématiques nécessite une coordination des acteurs (institutionnels, citoyens, privés) et un décloisonnement des compétences afin qu'une politique forte puisse soutenir des solutions efficaces et cohérentes. Les risques sur la biodiversité, sur la santé humaine sont de la responsabilité de tous.

Ces axes ont été débattus et validés lors de la plénière du C2D de juin 2010.

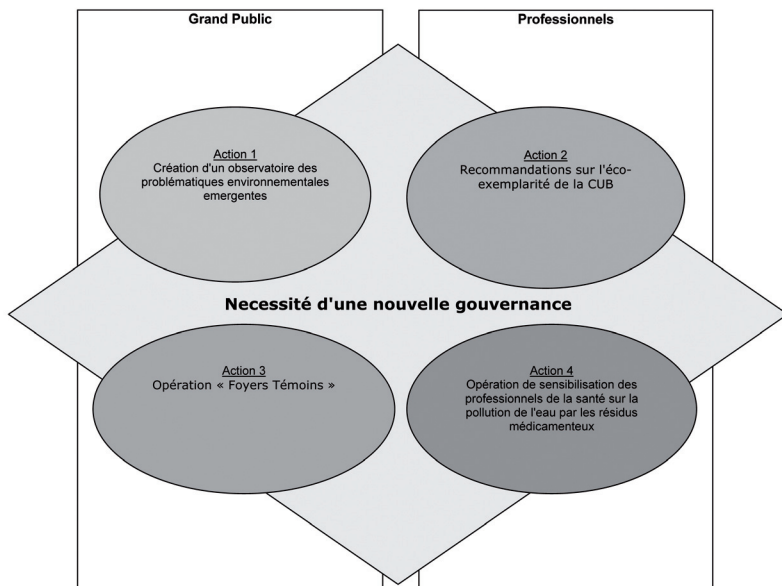
3. Propositions d'actions

Dès le début de son travail, le groupe a souhaité dépasser les constats et se positionner comme force de propositions.

Chaque axe a fait l'objet de nombreuses propositions d'action, plus ou moins abouties. Cependant, afin de ne pas trop se disperser dans les réflexions et compte tenu du temps qui lui était imparti, le groupe de travail a décidé de regrouper certaines actions et d'en écarter d'autres. Les apports des participants à l'assemblée plénière du C2D du 2 juin 2010 sont venus alimenter ces choix.

Le critère de la cible a aussi été déterminant dans le choix des actions proposées. En cohérence avec sa volonté d'agir «à la source» sur les modes de vie afin de réduire les impacts environnementaux, le groupe a choisi de cibler non seulement le grand public, mais aussi des professionnels qui peuvent au travers de leurs pratiques, jouer un rôle déterminant.

Ainsi, le groupe de travail a concentré ses propositions sur quatre actions, chacune d'elle correspondant à une cible et s'inscrivant dans un axe de travail bien défini.



Il faut noter que les actions 1, 2 et 3 abordent les quatre thématiques de manière transversale, alors que l'action 4 cible spécifiquement la thématique des résidus médicamenteux dans l'eau.

» Contribution à l'Agenda 21 de La Cub

En mars 2010, La Cub a lancé sa démarche d'Agenda 21 qui «a pour vocation d'appuyer les initiatives du territoire en apportant une vision communautaire de la métropole bordelaise et en agissant directement là où elle est compétente: l'emploi, l'habitat, les déplacements, l'aménagement, l'eau, les déchets», mais également sur des nouveaux champs qu'elle pourrait être amenée à gérer compte tenu de son développement

Bien que les travaux du groupe de travail aient été menés en parallèle à la phase de diagnostic stratégique de l'Agenda 21 de La Cub, il est vite apparu logique et pertinent de pouvoir associer ces deux démarches dans l'optique d'un enrichissement mutuel, le groupe de travail trouvant ainsi un interlocuteur privilégié au sein de La Cub vers qui porter ses propositions qui, à leurs tours, viennent alimenter l'Agenda 21.

Cette contribution s'est déroulée en deux temps :

- ▶ La remise du document «Les Problématiques Environnementales Émergentes », élaboré par le groupe de travail, aux bureaux d'études en charge du diagnostic stratégique.
- ▶ La remise du présent document au service en charge de l'Agenda 21 en prémices de la phase de préparation du plan d'actions.

A. Action 1 : Création d'un observatoire citoyen des problématiques environnementales émergentes

= > Axe 1: Veille, observation et suivi

= > Axe 5: Nouvelle gouvernance

Le regard du C2D

Au cours de son travail, le C2D s'est intéressé à 4 problématiques différentes a priori non reliées. Cependant, certains constats transversaux et interconnectés ont pu être établis concernant la production, l'accès et la disponibilité de l'information nécessaire à la compréhension et à la prise de décision sur les différentes problématiques.

- 1/ Il existe un manque d'information sur les problématiques émergentes et sur les modes de vies qui engendrent, favorisent ou permettent de répondre aux nouvelles problématiques environnementales. Les problématiques abordées sont émergentes et le panel d'informations nécessaires à leur compréhension et leur suivi sur le territoire sont insuffisantes.
- 2/ Les informations existantes ne sont pas disponibles pour le grand public ou ce dernier ne sait pas où les trouver. Lorsque les informations sur ces problématiques existent, elles sont souvent peu divulguées et peu diffusées. Le plus souvent, elles sont incompréhensibles, car trop techniques et pas destinées aux citoyens... Combien de personnes savent qu'il est possible de faire établir gratuitement un diagnostic des émissions électromagnétiques chez soi? Comment savoir où sont les producteurs locaux qui font de la vente directe? Existe-t-il des études sur l'impact des résidus médicamenteux dans l'eau?
- 3/ Les institutions, entreprises, associations, et citoyens impliqués sur ces problématiques ne sont pas forcément coordonnés. Chaque problématique doit être appréhendée dans son espace géographique pertinent et nécessite donc la mise en place de nouveaux espaces

de dialogues et de concertation, de nouveaux acteurs à intégrer. La problématique de l'air intérieur est, à ce titre, éloquente. Relevant a priori de la sphère privée mais pas seulement (car au-delà du logement, les individus vivent dans des espaces fermés tels que leurs lieux de travail, à l'école...), à qui appartient-il d'observer l'évolution de ce phénomène sur le territoire ?

4/ L'expertise d'usage des citoyens est peu sollicitée sur les problématiques environnementales. Les citoyens sont les plus à même d'observer l'évolution d'un phénomène et de pointer des éléments susceptibles de poser problèmes. Mais leurs observations ne sont sollicitées que ponctuellement lors de concertations de différentes institutions et collectivités.

Proposition du C2D

Le groupe de travail propose donc la mise en place d'un observatoire « citoyens » des problématiques environnementales émergentes sur l'agglomération. L'objectif de l'observatoire serait de fournir des informations et données pertinentes aux citoyens et à toute institution intéressée afin d'aider à la prise de décision individuelle ou collective sur les problématiques environnementales émergentes et leurs modes de vie associés.

Pour cela, l'observatoire s'articulerait autour de 4 missions principales :

► La veille : comprendre et informer des décisions et des réflexions nationales

Les problématiques environnementales font l'objet de nombreuses recherches et projets scientifiques, au niveau national et international. Un observatoire se doit de mettre à jour constamment ses connaissances sur les sujets dont il traite. Mais cette « vigie citoyenne » doit aussi savoir faire remonter les connaissances et les observations des principaux acteurs du territoire : les citoyens.

- ▶ L'état des lieux thématique : connaître et approfondir les problématiques à l'échelle de l'agglomération

Les problématiques émergentes et les éléments qui les composent font l'objet d'actions et d'informations de la part de certains acteurs sur le territoire. La valeur ajoutée d'un observatoire est de pouvoir recenser et regrouper l'ensemble de ces acteurs/actions/informations et d'identifier les éléments manquants.

- ▶ La gestion d'un système d'informations : recueillir, compléter et diffuser les informations

Un système d'information permet la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Ce système doit non seulement s'appuyer sur des sources existantes, mais le cas échéant, créer ses propres indicateurs et sources.

- ▶ La valorisation des informations : promouvoir le possible, les initiatives positives

L'ensemble des informations et des données récoltées ne prend son sens que s'il est mis à disposition des citoyens et des décideurs sous des formes intelligibles qui permettent leur appropriation. Il s'agit donc de mettre à disposition des informations sur les initiatives locales (par exemple, liste des AMAP, cartographie des productions locales biologiques...) ainsi que les dispositifs et outils d'amélioration de la qualité de vie (associations mettant en place des conseils sur la qualité de l'air).

Ces missions sont bien évidemment complémentaires et cet ordre chronologique peut représenter une méthodologie d'approche de chaque problématique traitée. Ainsi, à partir d'une veille, on peut choisir une problématique, vérifier ce qui existe et ce qui manque sur le territoire, mettre en place des outils de veille permettant de pallier à ces manques, et enfin mettre à disposition les informations.

Les Clefs de la réussite

► Gouvernance et place du citoyen

Le citoyen ne doit pas seulement être un public cible pour la communication des données de l'observatoire, mais doit être inclus au même titre que les différents acteurs dans toutes les composantes de l'observatoire (stratégiques, administratives, opérationnelles).

Un tel observatoire n'est viable que s'il compte sur la participation de tous les acteurs liés aux problématiques : administrations publiques, entreprises privées, chercheurs, associations et citoyens. La proposition du C2D n'est donc pas de mettre en place un observateur classique mais bien de créer un observatoire moderne, du 21^{ème} siècle, associant l'ensemble des parties prenantes et dont le citoyen est au cœur de ce dispositif. Un comité de pilotage, de suivi devra être constitué avec l'ensemble de ces acteurs.

► Le pilotage technique de cet observatoire

La création et le suivi d'un observatoire engage et nécessite des moyens financiers, humains et du temps conséquent. Il s'agit par ailleurs de suivre des réflexions techniques nécessitant une certaine expertise, puis de les vulgariser. Le C2D ne peut en aucun cas mettre en place au sein de son instance ce type d'outil. Il préconise donc que La Cub, de par ses compétences et son expertise en matière d'environnement, mais aussi du fait de la bonne échelle de réflexion, mette en œuvre ses outils notamment dans le cadre du plan d'actions de l'Agenda 21.

► Le choix des problématiques

Mettre le citoyen au cœur de l'observatoire signifie aussi qu'il doit être en mesure d'interpeller ce dernier sur des problématiques qui le préoccupe. Le C2D préconise de démarrer l'observation sur les 4 enjeux retenus dans sa réflexion (c'est-à-dire les résidus médicamenteux, l'air intérieur, les ondes électromagnétiques et l'alimentation durable).

Mais, il considère que d'autres champs devront être explorés dans les prochaines années. On peut ainsi imaginer que le choix des problématiques traitées par l'observatoire provienne de la rencontre entre les sujets relevés lors d'une veille nationale (internationale) et les préoccupations que les citoyens, les scientifiques font remonter à l'observatoire. L'une des forces de cet observatoire pourrait notamment être sa transversalité, sa capacité à explorer de nouveaux domaines et les interrelations permanentes entre environnement et modes de vie, entre sciences techniques et sciences sociales.

► L'échelle de l'observation

La création d'un observatoire nécessite de se poser la question de l'échelle d'observation pertinente pour les problématiques environnementales. Dans le cadre de cette proposition, l'idée est que ce soit le territoire et ses perspectives d'évolution qui conditionnent les problématiques traitées. En effet, la population de l'agglomération est amenée à se densifier, amplifiant ainsi des phénomènes environnementaux aux impacts jusque là minimes. Les pollutions, les nuisances environnementales dépassent les limites administratives. En effet, aborder la question de l'eau sans traiter de l'estuaire, du bassin versant de la Garonne n'a pas de sens, tout comme aborder la question de l'agriculture biologique sans se questionner sur la viticulture qui encercle l'agglomération. De même, les réseaux de communication sans fil vont se densifier, les résidus de produits médicamenteux et phytosanitaires vont se multiplier, la demande en nourriture « locale » va s'accroître.

Ces phénomènes et leurs éventuels impacts doivent donc être observés et appréhendés au travers de toutes les composantes géographiques, économiques, sociales et politiques spécifiques à l'agglomération. L'échelle du SCOT, voire de l'aire urbaine est préconisée.

Intégration A21 :

Dans son schéma d'orientation, l'Agenda 21 propose de «renforcer la prise en compte des risques environnementaux sur le territoire» et de «(...)favoriser l'implication des citoyens» (Orientation 35 et 36). Un observatoire citoyen sur les problématiques environnementales émergentes participe pleinement à développer ces orientations.

B. Action 2: Recommandations sur l'éco exemplarité de La Cub

= > Axe 2: Expériences innovantes et exemplarité de La Cub

Le regard du C2D

L'appropriation des thématiques environnementales passe aussi par la démonstration des possibilités d'action à toutes les échelles. Il faut montrer au citoyen qu'au-delà des discours, il est possible de mettre en place des actions, tant au niveau individuel ou collectif qu'au niveau institutionnel. En cela, La Cub doit avoir le double rôle de rendre plus visible les actions innovantes sur son territoire et d'être exemplaire dans les missions qui sont les siennes.

Au cours de son travail, le groupe de travail a estimé que La Cub devait mettre en place des actions concernant les problématiques émergentes. Si les membres du C2D estiment ne pas être compétents pour formuler des propositions ambitieuses sur le fonctionnement de l'institution, il leur semble toutefois pertinent, au regard de leur travail, de faire des recommandations ponctuelles sur la prise en compte des problématiques émergentes dans ce fonctionnement.

Proposition du C2D

Ces recommandations diverses s'adressent donc à des services, projets et missions de La Cub. On peut citer par exemple :

- en matière de restauration interne : l'intégration d'aliments locaux et/ou bio dans les menus de la restauration interne permettrait de réduire son impact environnemental et de favoriser le développement/maintien de l'agriculture locale.
- en matière d'entretien des locaux, de la voirie et des bureaux avec l'utilisation de produits non toxiques dans le nettoyage des locaux. D'une manière générale, il conviendrait de s'orienter vers des achats éco-responsables dans tous les domaines d'activités et notamment dans l'achat de nouveaux matériaux, nouveaux matériels de bureaux ...
- en tant que maître d'ouvrage, La Cub doit donner l'exemple en intégrant dans ses cahiers des charges et ses appels d'offres des critères environnementaux et sanitaires, notamment dans des domaines encore peu explorés tels que les ondes, l'air intérieur ou les produits d'entretien. Il s'agirait notamment d'intégrer les résidus médicamenteux et les perturbateurs endocriniens dans les prochains marchés de renouvellement des contrats d'assainissement.

Intégration A21 :

L'agenda 21 de La Cub définit clairement « L'eco-exemplarité de La Cub » et la « Maitrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire » comme deux orientations stratégiques du futur plan d'action.

Les propositions s'inscrivent parfaitement dans ces orientations.

C. Action 3 : Opération foyers témoins

=> **Axe 3 : Informer et valoriser les initiatives locales**

=> **Axe 4 : Information et pédagogie envers les citoyens et les professionnels.**

Le regard du C2D

A partir des pistes d'actions formulées dans les axes 3 et 4, le groupe de travail a fait le constat que le passage de l'idée à l'action est souvent difficile puisque la plupart du temps les principaux acteurs restent souvent au niveau de la réflexion et de la valorisation des mêmes initiatives. Le groupe de travail considère, en effet, que ce sont les mêmes acteurs qui occupent, depuis des années, le terrain sans nécessairement parvenir à enrayer une dynamique d'entraînement et de contagion nuisible à la protection de l'environnement et au développement de la biodiversité.

Par ailleurs, le groupe de travail s'est rendu compte que de «pures» actions de communication telles qu'une opération coup de poing (comme par exemple une journée sans mobiles) ou la valorisation des initiatives locales via des témoignages audio vidéo demeuraient plutôt des actions de court terme.

Au regard de ces différents constats, le groupe de travail a donc recherché des outils de communication qui auraient pour principal avantage de combiner un authentique travail de pédagogie, d'éducation et de communication massive envers l'ensemble de ses concitoyens.

La proposition du C2D

C'est dans cet esprit que le groupe de travail a estimé que l'opération «foyers témoins» peut constituer un outil pertinent et adaptable aux 4 enjeux identifiés.

► L'idée

Il s'agit de partir sur l'idée d'un panel citoyen qui serait à la fois formé sur la base du volontariat et assez représentatif en quantité et en qualité sur le périmètre communautaire afin que chaque membre du foyer puisse intégrer une démarche de progrès en faveur de l'environnement et de la qualité de vie.

► La méthode

Dans ce cas, des gestes simples et mesurables seront préconisés pour permettre à ces foyers à la fois de prendre conscience que l'action concrète au niveau individuel et collectif est possible, et, qu'une telle opération peut avoir des impacts significatifs si l'on agglomère les résultats obtenus sur l'ensemble des foyers recrutés.

► Les objectifs

Si l'objectif principal visé est de sensibiliser les citoyens pour tendre progressivement vers le développement d'une conscience éco-citoyenne métropolitaine, cette opération permettrait d'atteindre plusieurs objectifs secondaires :

- favoriser l'appropriation et la familiarisation citoyenne à des gestes simples,
- mesurer la faisabilité de ces actions, leur reproductibilité, leur intérêt, les freins et leviers psychologiques et économiques pour aboutir (dans la lignée des initiatives du Plan Climat?) à une dynamique concrète,
- mesurer le niveau d'appropriation des écogestes (faible, moyen ou fort),
- aider les citoyens à faire les bons choix et récolter aussi leur réticence, leurs attentes pour formaliser ainsi une vraie approche susceptible de se dupliquer bien au-delà de ce premier groupe pilote,

- montrer (pour encourager par la suite !) aux citoyens de la métropole qu'il est souvent possible, en appliquant ces écogestes, de modifier certaines pratiques nocives pour l'environnement.

Deux recommandations importantes :

Pour susciter le désir de passer à l'action, le groupe de travail recommande à l'équipe pilote (en particulier celle de l'Agenda 21) de proposer, en parallèle des gestes directement liés aux problématiques environnementales identifiées, des gestes simples et faciles à appliquer ; le but étant d'encourager ces foyers à passer à l'acte et de favoriser une meilleure appropriation de l'exercice.

Le groupe de travail préconise aussi que d'autres associations, qui ont déjà mené une telle opération sur La Cub (comme par exemple Unis Cités à Mérignac Capeyron), proposent elles aussi des gestes simples et faciles à appliquer.

Et c'est dans le cadre d'une mise en commun (sous forme d'atelier de travail) que le groupe de travail demande à choisir ensemble les gestes retenus (élargis ou ciblés) aux quatre enjeux identifiés.

Des enjeux majeurs pour La Cub :

Dans un premier temps, l'opération permettrait de sensibiliser et responsabiliser de manière pédagogique et pragmatique chaque citoyen sur des sujets environnementaux élargis à ceux qui ont été ciblés par le groupe de travail.

De plus, il faudrait en profiter pour valoriser des initiatives locales sur lesquelles les foyers témoins prendront appui (par exemple les AMAP ou guide des labels responsables, etc).

Par ailleurs, l'opération foyers témoins permettra de dégager des leviers d'actions, des freins et d'axer une stratégie de communication grand public.

Pour La Cub, la plus-value pourrait consister à mener une vaste opération de communication envers le grand public afin de lui démontrer qu'il peut pleinement participer à l'évolution des modes de vie liés aux problématiques environnementales.

En marge de cette opération, La Cub pourrait bénéficier d'un effet de diffusion. Chaque membre d'un foyer peut valoriser, en jouant sur la carte de la proximité et de l'exemplarité, l'opération foyers témoins auprès de son entourage (personnel ou professionnel) afin de recenser ceux qui voudraient y participer pour l'opération en cours ou dans le cadre d'une reconduction de cette opération au cours des années suivantes.

Si une opération de cette ampleur devait être menée, elle conférerait à La Cub un rôle précurseur à l'édification d'une conscience éco citoyenne à l'échelle métropolitaine.

Les clés de la réussite

Si l'opération est validée par La Cub, le groupe de travail formulera officiellement une demande pour rencontrer l'équipe pilote qui aura la charge de ce dossier afin d'argumenter sur les biens fondés de cette opération, de discuter de la méthodologie (présentation d'une méthodologie à partir de l'expérience d'Unis Cités à Mérignac Capeyron) et choisir ensemble les écogestes.

Cette condition peut donc favoriser une meilleure compréhension et appropriation de l'opération pour les services techniques et administratifs concernés de La Cub pour ensuite concevoir et construire méthodologiquement cette opération.

Elle nécessite par ailleurs un accompagnement de la part de La Cub, notamment en termes humain (soit une équipe de coordination pour suivre l'opération) et financier (opérations d'information, de communication et de sensibilisation ou encore les équipements comme les plaquette d'infos, pochettes carton, etc...).

Intégration A21 :

L'agenda 21 de La Cub définit clairement «la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et des milieux» comme une orientation stratégique du futur plan d'action.

La proposition foyer témoin s'inscrit parfaitement dans cette orientation là puisqu'elle concerne certaines problématiques environnementales et que l'un de ses buts est la sensibilisation du citoyen et son implication dans ses démarches.

**D.Action 4: Opération sensibilisation
des professionnels de la santé
sur la pollution de l'eau par les résidus
médicamenteux**

=> **Axe 4: Éducation et pédagogie envers les citoyens
et les professionnels.**

Considérant indispensable d'alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur les menaces actuelles et futures sur la qualité de l'eau afin de moderniser les outils techniques de traitement, le groupe de travail a choisi de mener une action de communication ponctuelle et précise sur le sujet de la pollution des eaux superficielles et souterraines par les résidus médicamenteux.

Le regard du C2D

Lors des échanges avec des chercheurs et des techniciens de l'eau, le groupe de travail a fait le double constat que les stations d'épuration (STEP) ne traitaient pas la diversité des molécules chimiques mais aussi que certaines substances médicamenteuses ne se dégradent pas ou faiblement (une élimination inférieure à 30%).

Le Professeur Hélène Budzinski a notamment rappelé que la priorité reste l'amélioration des connaissances mais des solutions techniques

existent même si elles sont extrêmement coûteuses. Le groupe de travail s'est également rendu compte que d'autres solutions, plus simples, moins onéreuses et potentiellement réalisables, touchent plus directement l'homme et ses comportements.

Parmi elles, les questions de formation, d'éducation et de sensibilisation des professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, etc), mais aussi d'autres professions, apparaissent également comme un levier particulièrement efficace pour agir à la source et consommer différemment.

La proposition du C2D

Le groupe a estimé judicieux, à travers un échange avec les professionnels de la santé, d'agir à la source pour réduire la pollution de l'eau par les résidus médicamenteux. Cette conception lui semble en effet judicieuse dans la mesure où le C2D n'a pas vocation à communiquer sur un sujet aussi sensible que constitue la santé d'une part, et, que le thème de l'eau relève de la compétence de La Cub d'autre part.

► L'idée

Il s'agit d'organiser un « événement », une rencontre avec les professionnels de la santé sur cette problématique là. Cette rencontre peut se faire sous la forme d'une visite de terrain pédagogique et d'une table ronde.

► La méthode

Durant la visite, les scientifiques présents expliquent (distribution des plaquette d'informations + renvoi à sites pour les rapports scientifiques) le processus de contamination des eaux superficielles et en profondeur par tous ces polluants. Une séance d'échanges autour d'une table ronde suit la visite des stations d'épuration (STEP).

► Les objectifs

Cette opération pourrait permettre d'atteindre au moins trois objectifs :

- les informer sur les difficultés de traitement des résidus médicamenteux par les STEP ainsi que des risques liés à la santé humaine et à la dégradation de la biodiversité,

- les inciter à relayer l'information auprès d'autres professionnels de la santé et des patients,
- plus indirectement, une action de communication grand public pourrait accompagner et relayer cette opération (relais médias).

Un enjeu majeur pour La Cub

La question de l'eau, de son traitement et de sa distribution, est une compétence directe de La Cub. Elle se doit donc d'être exemplaire sur cette problématique. Comme il est difficile d'aborder cette question qui impacte directement sur la santé de l'individu, il apparaît pertinent de sensibiliser les professionnels de santé dans l'espoir de trouver des relais de communication.

Cette opération pourrait permettre à La Cub d'étendre sa capacité à agir à la source en touchant la cible des professionnels, laquelle compléterait celle des citoyens.

Les clés de la réussite

Si l'opération est validée par La Cub, le C2D en sera le pilote et définira une équipe projet, une date et un programme.

L'équipe projet

Le C2D prend l'initiative de cette rencontre et interpelle l'ensemble des acteurs (par exemple l'ordre des pharmaciens, des médecins et des infirmiers, la direction régionale des hôpitaux et des maisons de retraite, la Lyonnaise des eaux et les fabricants locaux de médicaments).

Le pilote

Le C2D, en tant qu'animateur territorial, «vigie», organise et construit l'événement avec l'appui de La Cub, Elus & Direction de l'Eau et de l'Assainissement ou Agenda 21, et surtout, avec au moins deux membres du groupe de travail.

Une recommandation du groupe de travail

Du fait des éclairantes révélations du Pr Hélène Budzinski concernant la pollution de l'eau par les résidus médicamenteux, le GT souhaite de nouveau s'associer à elle ou son laboratoire afin de mener cette action de sensibilisation et d'éducation auprès de l'ensemble de ces professionnels

Intégration A21 :

L'agenda 21 de La Cub définit clairement «la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et des milieux» comme une orientation stratégique du futur plan d'action.

L'opération de sensibilisation à l'égard des professionnels de la santé peut donc s'y inscrire puisqu'elle concerne le sujet de l'eau.

► **Appréhender les problématiques émergentes en association la problématique des modes de vie nécessite une nouvelle gouvernance**

Après plus d'un an de réflexion, le groupe achève son travail d'autosaisine avec un double sentiment: celui d'avoir exploré des problématiques majeures en terme d'environnement, de qualité de vie et de santé croisé à un sentiment d'incertitudes sur les suites. En explorant des sphères encore peu connues, souvent controversées, le groupe de travail a interrogé les experts, les techniciens sur les problématiques en question. Loin d'avoir trouvé des réponses, des solutions, le C2D propose des pistes d'actions à mettre en œuvre notamment dans le cadre de l'Agenda 21 de La Cub mais ouvre ses propositions à l'ensemble des acteurs de l'environnement. En effet, le groupe de travail plaide pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance en matière d'environnement et de qualité de vie. Dans ce cadre, le C2D préconise plusieurs éléments :

La nécessité de poursuivre le débat sur ces questions controversées et d'animer des plateformes d'échanges (l'observatoire, le panel citoyen constituant des outils formidables sur ces questions) et notamment le rôle du C2D d'alerter sur les nouveaux sujets, de renforcer son rôle de vigie pour les élus bien évidemment, mais aussi envers les citoyens.

L'indispensable ouverture de ces réflexions aux instances citoyennes en les associant dès l'amont (dans l'observation), dans le suivi des actions jusqu'à l'évaluation de ces dernières. C'est une des préconisations majeures du groupe de travail car pour faire évoluer les choses, agir à la source, il est indispensable d'associer les citoyens en amont.

Mais aussi valoriser le formidable potentiel de recherche existant sur les Universités de Bordeaux (H. Budzinski, I. Farbos, ...) dans ces domaines

en les associant, avec les opérateurs, les techniciens, les élus dans des instances permanentes de consultation sur les problématiques émergentes. Ouvrir cette gouvernance aux sciences sociales (sociologues, géographes, ...) en les intégrant en amont de toutes réflexions.

La Cub se doit de se montrer exemplaire sur ces questions et doit jouer un rôle de fédérateur et d'initiateur, notamment au travers de son agenda 21, vis à vis des communes afin d'aboutir à des politiques cohérentes sur ces questions.



O ANNEXES

**Composition du groupe de travail
du C2D**

Liste des intervenants aux réunions

**Origines et exemples de foyers
témoins en France**

**Exemples de gestes simples
sur les problématiques
environnementales émergentes**

Isabelle BARDE - ADAPEI

Jean BARRAUD - VELO-CITE

Christine BIELLE - Architecte et membre de l'association
Maison des Enfants

Jean-Baptiste CASENAVE - Office Municipale du Sport de Pessac

Jean Daniel CAILLET - CGPME GIRONDE

Jean-Charles DE MUNAIN - Citoyen de Gradignan

Bruno DELMON - BIOCOOP sarl Maxibio

Patrick DUPIN - Citoyen de Bordeaux

Jean-Marc GANCILLE - Evolution / Projet Darwin

Monique GONZALEZ - Citoyenne de Bassens

Nicolas GUENRO - AUTOCOOL

Monique LACHAUX - Citoyenne d'Eysines

Céline LAFUE - Citoyenne de Pessac

Dorothea MOREAU - SEPANSO Gironde

Karine OUDOT - APACOM

Aurore SOURNAC - Le Jardin de Quentin

Gilles RENOUST - Ingénieur, membre de Slow food

Véronique VAN PAEMELEN - CCAS Gradignan


 liste des intervenants

Christine ARNAUD - DRASS Aquitaine
Mayté BANZO - Professeur de Géographie, Bordeaux 3
Pierre BOURGOGNE - Direction Opérationnelle
 «Eau et assainissement», Cub
Patrick BOURQUIN - Airaq
Hélène BUDZINKI - Directeur de Recherche de Physico -
 et Toxicologie des Systèmes Naturels, Bordeaux 2 - CNRS
Philippe COMETTI - SFR, responsable environnement de la zone Sud-Ouest
Magali DA SILVA - Département «Espaces naturels et biodiversité», Cub
Yann DE BEAULIEU - DIREN Aquitaine
Gisèle DEJEAN - DDASS Gironde
Michelle DOBRE - Sociologue au CERReV, Université de Caen
Christine GABAY - FREE Mobile, Directrice aux affaires réglementaires
 et institutionnelles
Jean-François GUERIN - Département «Risques et nuisances», Cub
Damien GRANGER - Chargé du projet OMEGA à la Lyonnaise des eaux
David LEBLOND - Bouygues Telecom, Responsable des relations
 extérieures
François MANSOTTE - DDASS Gironde
Patirck MATIGNON - Département «Développement numérique
 du territoire», Cub
Christelle PICHAVANT - FREE Mobile
Marina PODDUBETSKAIA - Orange, Responsable territorial
 de négociation
Franck TABOURY - Cistude Nature
Dominique TECHER - Viticulteur Bio à Pomerol, Président du CIVAM
 Bio Gironde
Bernard VEYRET - Chercheur au Laboratoire d'Intégration du Matériau
 au Système
Ragnar WEISSMANN - Association Habitat Santé Environnement
MT CERZUELLE - Sepanso

► 1. Les origines

Les opérations «Foyers témoins» de l'ADEME intitulées «mes déchets».

En 2007, dans le cadre de la campagne «Réduisons vite nos déchets, ça déborde», l'ADEME a mis en place l'opération «Foyers Témoins» pour mesurer l'impact de gestes de prévention sur la quantité de déchets produits. Avec un objectif : démontrer que diminuer sa quantité de déchets, c'est possible pour tous !

Réduire ses déchets c'est possible !

La preuve : grâce à 10 gestes de prévention 370 foyers témoins ont réduit en 2 mois leurs déchets de 22 %. Comment se déroulent les opérations ?

Les foyers témoins appliquent 10 gestes phares :

- Geste n° 1 : Choisir le bon produit et le bon conditionnement
- Geste n° 2 : Préférer les sacs réutilisables
- Geste n° 3 : Indiquer le STOP-PUB sur la boîte aux lettres
- Geste n° 4 : Limiter les impressions
- Geste n° 5 : Boire l'eau du robinet
- Geste n° 6 : Économiser les piles
- Geste n° 7 : Réutiliser ce qui peut l'être
- Geste n° 8 : Fabriquer du compost
- Geste n° 9 : Choisir des produits avec des labels «environnement»
- Geste n° 10 : Gestes alternatifs (faire ses yaourts, ...).

Les foyers appliquent ces gestes de prévention, suivent leurs déchets et apportent parfois leurs témoignages devant la presse. Ils sont devenus des ambassadeurs de la prévention des déchets vers tous les ménages français.

Des structures coordinatrices encadrent toutes les opérations.

Des associations ou des collectivités locales organisent et coordonnent localement les opérations : recrutement, animation, soutien des foyers.

Au cours des opérations, elles organisent des réunions avec les foyers dans le but de les informer, de les fédérer et de maintenir leur motivation comme des « goûters de la réduction », des visites, etc.

L'ADEME et ses directions régionales assurent aux coordinateurs un soutien méthodologique, technique et financier.

Pour plus d'informations :

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets/operations-%C2%AB-foyers-temoins-%C2%BB/a-savoir>

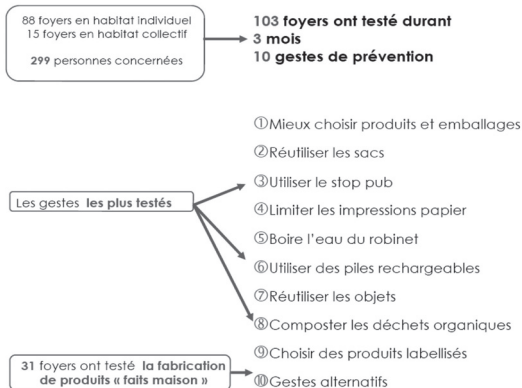
L'appel à candidature

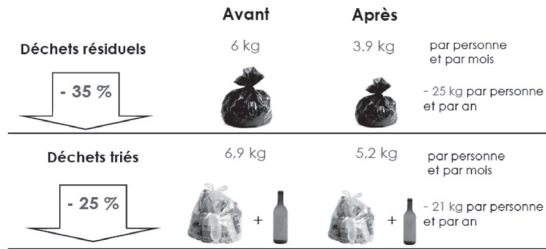
Suite à un appel à candidature lancé pendant la Semaine de Réduction des déchets en novembre 2008, des foyers se sont portés volontaires pour tester des gestes « anti-déchets » pendant 3 mois (du 15 mars au 15 juin 2009) avec les conseils d'un spécialiste.

L'objectif de cette opération expérimentale est de démontrer que nous pouvons tous facilement réduire notre production de déchets et ainsi préserver notre environnement.



Les résultats





Les gestes de prévention qui ont le plus d'impact

77 foyers ont testé le compostage

Déchets de cuisine compostés 30 kg par personne et par an en moins dans les déchets collectés

Soit -39 % de déchets de cuisine détournés de la poubelle grise



Déchets de jardin compostés 67 kg par personne et par an en moins dans les déchets collectés

54 foyers ont testé le STOP PUB

Publicités

27 kg

par foyer et par an en moins dans les déchets

Jean-Marc de Clermont Communauté : « Cette opération m'a bien sensibilisé : je sais à présent que j'ai encore à faire pour diminuer ma production de déchets, notamment sur le papier et les emballages »

exemples de gestes simples sur les problématiques environnementales émergentes



Boire une eau de qualité : **Réduire la présence des résidus médicamenteux, Produits corporels ou ménagers dans l'eau**

Gestes élargis	Gestes ciblés
<ul style="list-style-type: none"> - Ne plus utiliser des produits comme le chlore (javel) - Ne pas gaspiller l'eau : <ul style="list-style-type: none"> . ne pas laisser le robinet couler inutilement ou l'ouvrir trop grand . prendre plutôt une douche à durée raisonnable régulièrement et le bain de manière exceptionnelle. . installer des réducteurs de débit ou des chasses d'eau pour maîtriser le volume d'eau . récupération d'eau de pluie (lavage de voiture, arrosage de jardins et plantes ...) . ne pas arroser une pelouse avec l'eau destinée à la consommation humaine - Identifier un changement de goût, d'odeur, de couleur de l'eau - Préconiser/utiliser les toilettes sèches, ainsi les résidus de fèces n'ont pas à être retraités (même en milieu urbain, en logements collectifs, des expériences ont déjà été menées et fonctionnent bien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille - Ne plus jeter les médicaments dans l'eau Retourner à la pharmacie les médicaments non utilisés et périmés - Amener dans une déchetterie les solvants, restes de peintures et produits phytosanitaires - Jeter les tampons à la poubelle ... - Ne plus acheter de lingettes - Pour les produits corporels, préférer dans la mesure du possible les produits éco-certifiés - Pour les machines à laver le linge, utiliser dans la mesure du possible des produits naturels

Manger une agriculture et viticulture de qualité : Favoriser l'alimentation et le vin biologique

Gestes élargis	Gestes ciblés
<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer sa consommation de viande pour réduire la part des émissions de gaz à effet de serre - Partager ses savoir-faire en cuisinant autrement - Choisir le bon produit et le bon conditionnement (labels bio si possible) - Eduquer sa propre famille (manger rapidement : quels effets sur son corps et sa digestion ; une alimentation plus saine pour faire un bilan de santé et faire des économies à la sécurité sociale) - Identifier autour de soi les personnes qui s'approvisionnent dans une Amap, en circuits courts et celles qui consomment les produits bio ou de l'agriculture raisonnée (lieux et fréquence) - Réduire le niveau des déchets (trier, composter et acheter en vrac), éviter le suremballage - Manger moins de 500 g de viande rouge par semaine - Préférer la fraîcheur pour les fruits et légumes (moins de transport et soutien des professionnels régionaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Acheter ses produits agricoles dans une Amap, sur les marchés proches ou dans un rayon de 150 km (circuits courts) - Acheter son vin dans les magasins labellisés bio - Relever la différence de prix entre le vin classique et bio selon le type, l'année et la région d'origine - Respecter la saisonnalité des fruits et des légumes - Eviter les supermarchés pour préférer le marché - Lire et comprendre les étiquettes des produits emballés (traçabilité des produits) - Grouper ses achats avec les voisins/amis pour acheter moins chers des produits issus de l'agriculture biologique (10 kg de pommes par exemple) - voire créer une coopérative de consommateurs

Communiquer se protéger des ondes électromagnétiques:

Gestes élargis	Gestes ciblés
<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter la mairie pour analyser le champ d'ondes électromagnétiques chez soi - Limiter les installations à proximité des antennes relais (cartographie des installations d'antennes relais couplée aux valeurs des mesures de champs électromagnétiques) - Déposer dans les lieux prévus les téléphones portables usés - Eviter de se recréer ou s'installer à proximité des antennes relais - Diminuer l'utilisation du téléphone portable comme principe de précaution pour soi-même et les autres - Désactiver les appareils utilisant les ondes en veille 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas dormir avec le téléphone portable allumé sur la table de nuit - Ne pas téléphoner si le réseau n'est pas suffisant (le portable cherchant sans arrêt la meilleure réception) - Préférer communiquer par SMS que par téléphone - Ne pas téléphoner si les émissions/réceptions sont mauvaises - Interdire à ses enfants l'usage du portable à l'école primaire - Encourager l'utilisation du kit mains libres, en particulier pour les enfants de moins de 12 ans - Choisir le bon produit (DAS moins élevé) - Mener une ou des journées sans portable - S'éloigner d'objets avec champs magnétique (un mètre d'une ampoule économique, radioréveil)

Respirer un air intérieur plus sain

Gestes élargis	Gestes ciblés
<ul style="list-style-type: none"> - - Avoir connaissance de certains éléments de la réglementation sur l'air intérieur - Appliquer certains éléments de la réglementation sur l'air intérieur <p>La réglementation sur l'air intérieur s'appuie sur le Code de la Construction et de l'habitation de 1958 qui définit les pièces techniques et les pièces principales ainsi que la nécessité d'un système d'aération par pièce. Il prescrit également l'implantation de grilles de ventilation hautes et basses. La ventilation des habitations est réglementée par l'arrêté du 24 mars 1982 modifié par l'arrêté du 28 octobre 1983. Ainsi, le renouvellement de l'air des bâtiments d'habitation repose sur le principe de la ventilation générale (toutes les pièces du logement sont traitées) et permanente (la ventilation ne peut être interrompue). La circulation de l'air doit pouvoir se faire par l'entrée d'air dans les pièces principales et son extraction dans les pièces de service (cuisine, salle de bain, WC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les composants chimiques nocifs susceptibles de causer des allergies et des maladies chroniques. - Préférer des plantes vertes dans le logement qui absorbent certains polluants - Choisir d'entretenir son logement avec des produits bio - Utiliser des matériaux sans composés organiques volatils - Eviter la prolifération des bios contaminants dans l'air en nettoyant régulièrement et en profondeur les systèmes de climatisation - Aérer tous les jours la maison au moins dix minutes pour renouveler l'air intérieur - Réduire les produits (voire arrêter) contenant des molécules nocives (parfums, produits ménagers et peintures) - Eviter des matériaux émissifs : Colles contenant des formaldéhydes (agglomérés, parquet ...) PVC (revêtement du sol, nappes...) Peintures, teintes, traitement de bois ...)

Le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D) a souhaité s'autosaisir en 2009 de la question des problématiques environnementales émergentes et un groupe de travail d'une quinzaine de personnes s'est constitué pour approfondir cette thématique.

Après plusieurs mois de débats, d'auditions d'universitaires et la rédaction d'un premier document de synthèse, le groupe de travail a identifié quatre enjeux prioritaires sur l'agglomération qu'il a souhaité approfondir :

- la pollution de l'eau et l'impact des nouveaux polluants (résidus médicamenteux, produits phytosanitaires et produits ménagers)
- les effets des ondes électromagnétiques
- la place d'une agriculture urbaine pour une alimentation durable sur l'agglomération
- la qualité de l'air intérieur dans les espaces clos

Les membres ont souhaité avec ce document aborder directement la questions des solutions. Parallèlement, La Cub ayant lancé sa démarche d'Agenda 21, il a semblé pertinent de pouvoir associer ces deux démarches dans l'optique d'un enrichissement mutuel. Le groupe de travail a ainsi trouvé un interlocuteur privilégié vers qui porter ses propositions qui pourraient alimenter à partir de 2011 l'Agenda 21 de La Cub.

Conseil^{C2D}
de Développement Durable *
de l'agglomération bordelaise

C2D - Conseil de développement durable
de l'agglomération bordelaise
La Cub esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
05 56 93 65 11 – c2d@cu-bordeaux.fr
www.lacub.fr & sur facebook

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

LACUB



CND un espace de démocratie participative